MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES du LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Aveyron, Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)

MONTPELLIER — 16, Rue de la République — TÉL. M2 58-72

1ère Année — 18 Mars 1953 — N° 5

AVERTISSEMENT

REGIONS a et b

TAVELURES - L'évolution des organes de conservation hivernaux du champignon, ainsi que les possibilités de pluie rendent nécessaire l'exécution d'un traitement à partir du 20 Mars. Ce traitement préfloral sera effectué à l'aide d'une bouillie cuprique.

INFORMATIONS

REGIONS a et b

MONILIA de l'ABRICOTIER - A la suite des pluies récentes, il est indispensable de renouveler la protection. Effectuer une pulvérisation dès la chute des pétales avec l'une des bouillies préconisées dans le bulletin n° 2.

OIDIUM de l'ABRICOTIER - Dans les vergers où l'oïdium de l'abricotier est à redouter, ajouter un soufre micronisé ou un soufre dispersé à la bouillie cuprique destinée à la lutte contre le monilia.

OIDIUM du POMMIER - Dans les vergers infestés au cours des années précédentes, effectuer un traitement avec un soufre micronisé.

MONILIA du CERISIER - L'évolution de la végétation impose l'exécution d'un traitement préfloral dans les mêmes conditions que celui qui a été préconisé pour le monilia de l'abricotier le 14 février dernier.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

LES TAVELURES DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS - La lutte contre les tavelures est conditionnée par la température. Nous recommandons à nos abonnés d'effectuer le traitement préfloral à l'aide d'une bouillie cuprique à l'exclusion de tout autre produit. Par contre, nous leur déconseillerons pour les traitements post-floraux ces mêmes traitements cupriques qui peuvent occasionner de graves brûlures sur les fruits et le feuillage. On utilisera alors les soufres micronisés. Enfin, en période de très forte chaleur il faudra éventuellement pulvériser des bouillies à base de zinebe ou de captane.

L'Inspecteur de la
PROTECTION des VEGETAUX,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé
des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON